

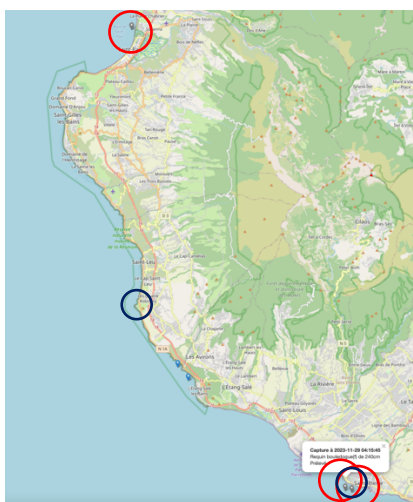


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance Risque Requin – recrudescence d’observations et de captures des requins bouledogue

Saint-Leu, le 29 novembre 2023

Recrudescence d’observations et de captures de requins bouledogue. Nous appelons tous les usagers de la mer à redoubler de prudence et vigilance face au risque requin.



www.pr2p.re

○ Observations :

- Nombreuses observations de requins bouledogue depuis le mois de septembre sur le secteur de **Saint-Pierre**
- Une récente observation d’un requin bouledogue sur le secteur de **Pointe au Sel** le 26 novembre :

« Déprédation d'un thon dent de chien sur la bouée d'un chasseur par un requin bouledogue d'1m80. Le requin est revenu plusieurs fois à la charge. 50m du bord, 15m d'eau, bonne visibilité. »

○ Captures :

- Une première capture à **Saint-Pierre** le 09 novembre : requin bouledogue mâle de **1,80m**
- Deuxième capture à **Saint-Pierre** le 29 novembre : requin bouledogue femelle de **2,40m**
- Troisième capture **en baie de Saint-Paul** le 29 novembre : requin bouledogue femelle de **1,20m**

Suite à de nombreuses observations et signalements de requins potentiellement dangereux sur Saint-Pierre par un chasseur sous-marin, des déploiements d’engins de pêche ciblés ont permis la capture de 2 requins bouledogue sur le secteur. En concertation avec les pêcheurs professionnels issus du Programme Réunionnais de Pêche de Prévention, les 3 requins bouledogue ont été capturés au mois de novembre sur PAVAC, appelé également « smart drumline ».

CONTACT PRESSE

CENTRE SÉCURITÉ REQUIN

Tel 02 62 57 85 22 — courriel : contact@securite-requin.re
www.securite-requin.re — www.securite-requin.re



La prudence est de mise dans le cadre des activités exposées sur l'ensemble du territoire. Nous vous rappelons que les activités nautiques, utilisant la force motrice des vagues, sont interdites en dehors des zones aménagées.

Toute observation de squalle peut être reportée au CROSS (0262 43 43 43) ou bien directement sur l'application **Dorsal**, afin que nous puissions la diffuser le plus rapidement possible.

- [CLIQUEZ ICI](#) pour télécharger l'application

Rappel des consignes concernant les activités nautiques :

- **Les activités nautiques** sont autorisées exclusivement dans des zones incluant des mesures opérationnelles de réduction du risque : **Vigies Requins Renforcées et Water Patrol**.
- **La baignade** est autorisée exclusivement dans **les lagons, les zones aménagées** (le bassin de Manapany, la piscine de Boucan-Canot et la piscine du Baril à Saint-Philippe), ainsi que dans **les filets de protection** (Boucan-Canot, Roches Noires et Étang-Salé).
- Vous pouvez consulter les déploiements du jour des dispositifs via notre réseau social Instagram @securiterequin_reunion.

Pour suivre les opérations de pêche en cours, vous pouvez consulter en ligne la carte du PR2P : <https://www.pr2p.re>. Cette carte informe en temps réel la position et les heures de pose des engins de pêche (PAVAC et PHF) ainsi que les captures ciblées.

Pour toutes informations concernant le Programme Réunionnais de Pêche de Prévention (PR2P), vous pouvez consulter le site internet du Centre Sécurité Requin : www.securite-requin.re

Restez informé via les réseaux sociaux du Centre Sécurité Requin :
[@centresecuriterequin_requin](#)

Nous appelons les usagers à la plus grande prudence !

CONTACT PRESSE

CENTRE SÉCURITÉ REQUIN

Tel 02 62 57 85 22 — courriel : contact@securite-requin.re
www.securite-requin.re — www.securite-requin.re